

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Jean-Pierre CERVANTES
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b108-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

34

**PERSONNEL : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux - Convention.
M. FOURNIER**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville a décidé de renouveler la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du Comité des Œuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux d'Avignon.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine.

Il est réputé y occuper un emploi et continue de percevoir la rémunération correspondante, mais il effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Les fonctionnaires sont mis à disposition avec leur accord.

Le coût prévisionnel global annuel de cette mise à disposition est de 44 917 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les articles L. 512-6 et suivant du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la reconduction de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du COSSLMA;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024